

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.**
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : **0 811 70 66 00 * DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H**
- ⇒ **Par courrier** :
 Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance
 CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
 Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place** :
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :
 TRES. COUTRAS
 PL DU 19 MARS 1962 BP 89 33230 COUTRAS
 - Sur le montant de votre impôt :
 SIP LIBOURNE SAID CASTILLON-COUTRAS RUE DU PRESIDENT WILSON
 BOITE POSTALE 201 33505 LIBOURNE CEDEX

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 330 GIRONDE

Commune : 362 A SABLONS

TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
Propriétés bâties								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations								
2016								
2017								
Cotisation totale ③								
Variation ④	%	%	%	%	%	%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	45,78%	%	6,81%	29,38%	%	13,50%	%	
Taux 2017	46,69%	%	6,24%	29,38%	%	13,50%	%	
Bases terres non agricoles	32		32	32		32		
Bases terres agricoles								
Cotisations								
2016	15		2	9		4		
2017	15		2	9		4		30
Variation	0%	%	0%	0%	%	0%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »								
Base « Collectivité »								
								1
Frais de gestion de la fiscalité directe locale								
Dégrevement « Habitation principale »								
Dégrevement JA « État »								
Dégrevement JA « Collectivité »								